

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2009**

Le conseil municipal, dûment convoqué le 17 novembre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Corinne DECOLLONGE - Patrick DER-KEVORKIAN – Christophe COQUART – Corinne CASALS - Christophe LAMBERT – Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS - Franck ALBANESE – Murielle BARBECOT.

Excusée : Magali TAFARO

Secrétaire de séance : Georges SILVESTRE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

L'assemblée accepte à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Pass foncier sur la 2<sup>ème</sup> tranche du projet « Le Clos Orcel » par BOUYGUES IMMOBILIER
- Convention pour l'extension du réseau électrique basse tension

**DECISIONS MODIFICATIVES**

Les décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité :

Budget principal :

6574 (subventions aux associations)	532 €
6748 (subventions exceptionnelles - Pass Foncier 1 <sup>ère</sup> Tranche)	26 000 €
74718 (autres dotations)	10 000 €
74832 (fds dép. compensation TP)	16 532 €
21538-69 (EP entrée Sud)	1 288 €
10223 (TLE)	1 288 €

**DEMANDE D'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

Monsieur le Maire présente la proposition du Conseil Général de l'Ain pour une prestation d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau. Monsieur le maire propose de retenir cette assistance pour les deux domaines de l'assainissement collectif et non collectif.

La participation des collectivités s'élève à 0,30 € par habitant jusqu'à 1 000 habitants et 0,10 € par habitant supplémentaire. Le coût pour la commune de SAINT MARCEL s'élève à 322,30 € par domaine.

La durée de cette convention est de deux ans.

Après en voir délibéré, l'assemblée à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Général.

## **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION**

Monsieur le Maire présente la proposition de convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée section B n° 128 à Monsieur Olivier REYNAUD et Mademoiselle Vanessa THORAND, ils seront autorisés à occuper à titre gratuit une surface d'environ 36 m<sup>2</sup> et s'obligeront à la maintenir en bon état. En outre ils devront permettre à la municipalité ou à des entreprises d'accéder à cette parcelle.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec Monsieur Olivier REYNAUD et Mademoiselle Vanessa THORAND.

## **PASS FONCIER**

Monsieur le maire présente le projet de la Sté BOUYGUES IMMOBILIER pour une 2<sup>ème</sup> tranche avec la construction d'un bâtiment de 24 logements sur la parcelle appartenant à Monsieur et Madame GAGNEUX. La typologie des logements proposés doit répondre à un besoin en grands logements constaté lors de la phase de commercialisation de la 1<sup>ère</sup> tranche. La répartition en phase étude est de 6 T2, 10 T3 et 8 T4. La STE BOUYGUES IMMOBILIER demande à la commune de SAINT MARCEL de mettre en place le même dispositif de PASS FONCIER adopté par le conseil municipal le 1er septembre 2009 sur la construction des 22 logements de la 1<sup>ère</sup> tranche.

Mesdames DECOLLONGE, BARBECOT et TAPONAT ainsi que Monsieur LAMBERT expriment qu'il faudra que la commune prenne en considération la problématique de stationnement que va engendrer l'opération « Le Clos Orcel » surtout avec cette phase 2 complémentaire, et que l'aménagement de parkings supplémentaires devient une nécessité incontournable.

Monsieur FONTIBUS précise que la commune est en zone rurale et la plupart des ménages possèdent deux véhicules. Il signale aussi que la construction de 57 logements génère une augmentation rapide de la population et les équipements publics, entre autre l'école, doivent pouvoir répondre à cet afflux d'administrés. Enfin, il signale que la mise en place du PASS FONCIER représente une charge financière importante pour la commune.

Monsieur PETRONE répond sur tous ces points. En ce qui concerne les emplacements de parking, il pense qu'il faut laisser les constructions se réaliser et que la commune peut être réactive très rapidement pour aménager des emplacements supplémentaires en cas de problème de stationnement. Les effectifs de l'école peuvent absorber une augmentation, il rappelle la menace de fermeture d'une classe les années précédentes. D'un point de vue financier, ces nouvelles constructions généreront des recettes supplémentaires (TLE, RRE, taxes foncière et d'habitation), le PASS FONCIER sera rapidement compensé.

Après de nouveaux échanges, le conseil municipal délibère et par 1 abstention, 3 voix contre et 9 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'exécution du PASS FONCIER sur l'octroi de 24 subventions maximum. Cet accord est conditionné par l'intégration d'une réflexion sur la problématique de stationnement en périphérie de l'opération.

## **CONVENTION EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE BASSE TENSION POUR ALIMENTATION 4 LOTS RUE DES FAUVETTES**

Monsieur le Maire présente la proposition de convention entre la SNC de la Chaumette et la commune de SAINT MARCEL afin de permettre l'extension du réseau électrique basse tension pour alimenter 4 lots rue des Fauvettes. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec la SNC de la Chaumette représentée par Messieurs VORAZ et SIMON.

## QUESTIONS DIVERSES

M.PETRONE : rend compte des travaux de la Communauté de Communes Centre Dombes afin de revoir les transferts de charges notamment la voirie qui sera revue et calculée au m<sup>2</sup> au lieu du mètre linéaire. Les réflexions se poursuivent pour le tourisme car aucun transfert n'avait été pris en compte lors de la création de la communauté de communes.

M.NOUET : informe de la réunion de la commission jeunesse-loisirs et culture qui propose d'arrêter le marché. En effet il y a eu peu de fréquentation, une mise en place difficile à gérer. L'assemblée approuve la proposition de la commission.

Le conseil accepte le prêt gratuit de la salle polyvalente à l'association VHASI pour leur manifestation prévue en juin 2010.

Il a fait une reconnaissance du circuit de randonnées pédestres sur la commune avec M. JARDIN de la Communauté de Communes. Les panneaux de signalisation devraient être livrés avant la fin de l'année.

M.SILVESTRE : rend compte des travaux d'enfouissement des réseaux à l'entrée sud où les futurs travaux d'aménagement (trottoirs et éclairage public) sont prévus. Les travaux de la fontaine prennent fin. L'abri devant l'école doit être posé dans les prochains jours.

M.FONTIBUS : signale la dangerosité de la route de Monthieux, il faudrait peut-être envisager l'interdiction de circulation aux véhicules tels que les cars et camions.

La séance est levée à 23h 30.

D.PETRONE

J.NOUET

G.SILVESTRE

C.DECOLLONGE

C.COQUART

P.DER-KEVORKIAN

C.LAMBERT

C.CASALS

C.TAPONAT

C.JOSSERAND

JP FONTIBUS

F.ALBANESE

M.BARBECOT